Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D109_COS281025-DE

D109-COS281025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Thierry RICHARDEAU, Nicole BOULINEAU, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Loïc PERON, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Lionel GAZEAU, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Pascal PAQUEREAU, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :
Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Stéphane CHIFFOLEAU
François PETIT représenté par Jacques RIGALLEAU
Evelyne CHAUVEL représentée par Noël PERCHOT
Anne AUBIN-SICARD représenté par Pascal THIBAULT
David BELY représenté par Angie LEBOEUF
Loïc CHUSSEAU représenté par Chantal BILLE
Christian GUENION représenté par Pascal COUSIN
Stéphane GUILLON représenté par Philippe DELAHAYE

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné à Thierry RICHARDEAU
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Thierry GANACHAUD à Manuel GUIBERT
Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON
Adeline AUBERGER ayant donné pouvoir à Alain SCHMUTZ
Pierre CAREIL ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Yoann GRALL, Xavier BERNARD, Guy AIRIAU, Pascal MORINEAU, Isabelle CADOU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Alain ROCHEREAU, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Anthony BONNET

Date de convocation : 15 octobre 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 32
Votants : 42

Orientations budgétaires 2026 – Débat en Comité syndical

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'obligation de provoquer un débat sur les orientations budgétaires préalablement à l'adoption du budget primitif.

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 qui précise le contenu du rapport de présentation devant l'assemblée délibérante,

Considérant le calendrier de préparation budgétaire,

Considérant les présentations effectuées préalablement, à la Commission Gestion le 14 octobre 2025 ainsi qu'au bureau de Trivalis lors de sa réunion du 14 octobre 2025.

Considérant Les rapports relatifs au développement durable, orientations budgétaires et égalité hommes-femmes joints à la présente délibération.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires envisagées pour 2026 et donne communication du rapport d'orientations budgétaires, du rapport développement durable ainsi que de celui relatif à l'égalité hommes-femmes prévus par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D109_COS281025-DE

Le budget 2026 doit être présenté pour vote au comité syndical du 16 décembre 2025. Dans le même temps, la grille des prix et les contributions 2024 seront soumises à l'approbation du comité syndical.

Préalablement, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois qui précèdent. La date du DOB a été fixée ce jour, le 28 octobre 2025.

Les orientations budgétaires 2026 ont été étudiées par la commission gestion le 14 octobre 2025 et une information a également été faite au bureau le 14 octobre 2025 préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président rappelle les objectifs réglementaires que le syndicat doit atteindre :

Obligation de prévention
- Réduction des déchets : - 15% de DMA (hors gravats) en 2030 par rapport à 2010

Obligation de valorisation matière
- Valorisation sous forme matière des DMA non dangereux non inertes à 65 % en 2025 :
  - Valorisation matière des recyclables (emballages, papiers, verre…)
  - Tri à la source des biodéchets (depuis le 1er janvier 2024)
  - MAIS Interdiction d'utiliser la fraction fermentescible des déchets issus des UVEOR dans la fabrication de compost au 01/01/2027

Obligation de valorisation énergétique
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non valorisables sous forme matière d'ici 2025
- UP CSR Trivalandes
- Participation dans le DSP Prairie de Mauves (Valo'Loire)

Obligation de réduire l'enfouissement
- Réduction de l'enfouissement de 50 % en 2025 par rapport à 2010, puis à 10 % des DMA produits en 2035 (rappel objectif 2025 : < 87 350 tonnes enfouies)
- Incitation à la réduction d'enfouissement par une surtaxe de la TGAP

Une rétrospective est également proposée :

PPI 2021-2024 & PPI PREVISIONNEL 2025

	Montant réalisé 2021-2024	Montant prévisionnel BS 2025	TOTAL 2021-2025
1001 – Compostage	3 434 094 €	2 414 880 €	5 848 974 €
1002 – Valorisation énergétique	0 €	990 000 €	990 000 €
1003 – Enfouissement	12 754 653 €	3 642 454 €	16 397 107 €
1005 – Tri	1 729 912 €	21 301 347 €	23 031 259 €
1006 – Transfert	1 710 014 €	1 471 475 €	3 181 489 €
1008 – CSR	17 678 680 €	1 404 065 €	19 082 745 €
	37 307 353 €	**31 224 221 €**	**68 531 574 €**

Investissements : financements et emprunts

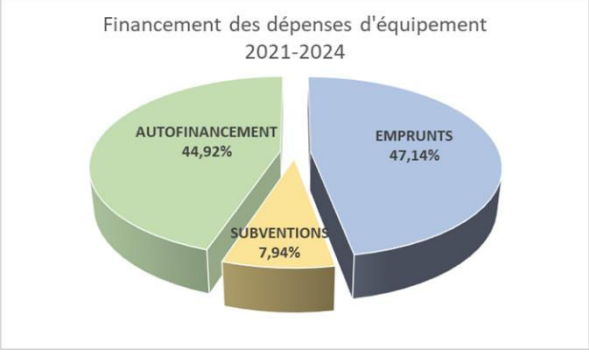

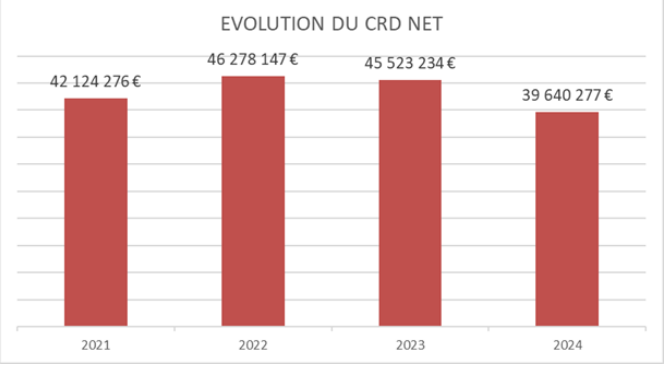

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D109_COS281025-DE

Recettes et dépenses de gestion :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Recettes de gestion	58 255	66 625	60 778	67 483	69 451
Dépenses de gestion	41 021	48 467	50 332	51 748	57 288

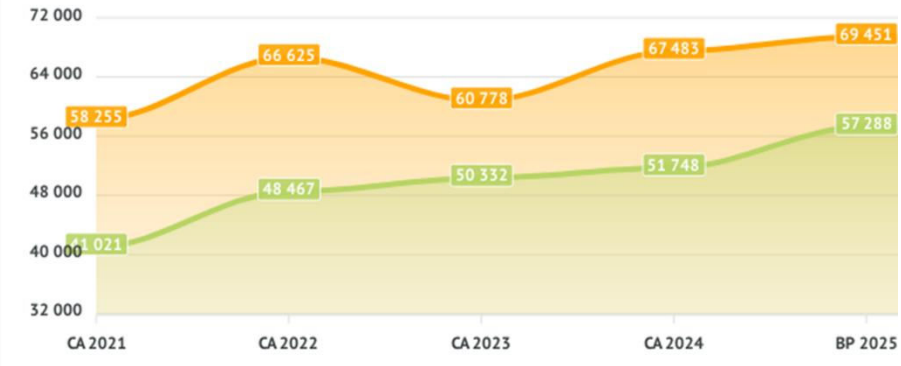

La prévision 2026 s'est opérée dans un contexte national et international toujours incertain (conséquences de la dissolution de l'Assemblée nationale, guerre en Ukraine, instabilité au moyen orient).

Parallèlement, la trajectoire fiscale en matière de déchet est toujours pénalisante. La trajectoire de la TGAP poursuit sa hausse drastique et ininterrompue des taux applicables (65 €/tonne en 2026 auxquels s'ajoute l'indexation sur l'inflation à compter de cet exercice) à laquelle s'ajoute la surtaxe décidée par la loi de finances 2024, applicable à partir de 2025.

Au moment où se passe le débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Président informe les membres que le projet de loi de finances pour 2026 envisage une nouvelle trajectoire à la hausse de cette fiscalité. Le taux pourrait passer à 72 € dès 2026 et croitre jusqu'à 103 € en 2030.

Sur le plan local, Trivalis poursuit sa démarche de recherche de réduction des ultimes et de maîtrise de ses exutoires, tout en projetant sa réflexion à l'horizon 2025-2027.

La maîtrise des emballages est également devenue un enjeu fort.

Enfin, des questions sont en suspens sur le devenir de la REP PMCB.

Les éléments centraux suivants ont été identifiés :

- Incertitude sur la REP PMCB
- Travaux et mise en service progressive de Vendée tri 2
- Hausse continue de la base tarifaire de la TGAP (65€+ inflation +surtaxe)
- Attente des nouveaux marchés d'exploitation des UVEOR
- Révisions des prix d'exploitation inférieures au budget 2025 (+)
- Baisse du prix de reprise du Verre (-)

Le budget annexe pour les coopérations intercommunales sera également mis en œuvre en continuité du budget 2025.

FONCTIONNEMENT

Les orientations 2026 se caractérisent par une stabilité des charges de fonctionnement malgré la hausse de la TGAP. La fermeture temporaire de Vendée Tri dans le cadre des travaux de l'installation devrait prendre fin au printemps 2026.

Les recettes seront également stables. Une approche prudentielle a été retenue s'agissant des soutiens versés par les Eco organismes (notamment PMCB et Emballages).

Compte tenu de ces éléments, les contributions sont attendues avec peu de variation par rapport à 2025 tout comme l'année dernière.

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D109_COS281025-DE

Chapitre	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	350 000 €	1 400 000 €	1 700 000 €	750 000 €	- €	- €
013 - Atténuations de charges	74 023 €	77 765 €	44 352 €	99 807 €	66 880 €	62 400 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 944 851 €	1 980 690 €	1 953 380 €	721 345 €	895 606 €	1 148 280 €
70 - Produits des services	11 004 965 €	13 168 225 €	8 872 588 €	10 129 978 €	8 324 356 €	8 316 557 €
74 - Dotations et participations	46 350 210 €	46 539 071 €	51 168 602 €	56 401 731 €	60 659 755 €	60 993 145 €
75 - Autres produits de gestion courante	826 119 €	6 840 099 €	692 266 €	851 061 €	400 374 €	- €
76 - Produits financiers	376 391 €	403 196 €	444 773 €	503 236 €	376 000 €	376 000 €
77 - Produits spécifiques	31 500 €	24 360 €	288 716 €	61 020 €	20 000 €	20 000 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	863 759 €	269 107 €	530 000 €	212 000 €
Total général	**60 958 060 €**	**70 433 405 €**	**66 028 436 €**	**69 787 285 €**	**71 272 971 €**	**71 128 382 €**

	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
Contributions	31 460 441 €	31 157 936 €	33 191 112 €	34 295 806 €	33 356 080 €	33 164 130 €
Reventes	9 949 562 €	12 090 615 €	7 313 641 €	7 943 238 €	6 501 253 €	6 589 700 €
Soutiens	14 422 456 €	14 789 152 €	16 789 396 €	19 035 392 €	21 858 996 €	21 415 996 €
Total 3 blocs	55 832 458 €	58 037 703 €	57 294 150 €	61 274 436 €	61 716 330 €	61 169 826 €
Part des Recettes	92,12%	84,07%	89,07%	88,76%	86,59%	86,00%
Cogénération	- €	- €	458 396 €	981 632 €	1 064 655 €	1 120 561 €
Coopérations intercommunales	1 365 296 €	1 378 438 €	2 071 318 €	4 015 580 €	5 033 908 €	5 111 047 €

Chapitre	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
011 - Charges à caractère général	36 514 408 €	43 271 604 €	44 786 674 €	45 923 221 €	52 358 301 €	50 029 297 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 491 240 €	2 826 547 €	2 932 157 €	2 970 280 €	3 863 800 €	3 714 430 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	11 513 194 €	11 491 781 €	9 758 531 €	9 893 238 €	10 944 560 €	12 096 536 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 127 026 €	1 008 746 €	827 606 €	1 026 828 €	1 066 091 €	1 509 339 €
66 - Charges financières	1 805 704 €	1 407 184 €	1 067 331 €	953 202 €	1 039 219 €	1 347 780 €
67 - Charges exceptionnelles	14 394 €	8 951 €	11 495 €	15 304 €	20 000 €	20 000 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 773 594 €	1 499 670 €	2 186 622 €	2 698 362 €	1 981 000 €	2 411 000 €
Total général	**56 128 266 €**	**62 874 870 €**	**63 356 026 €**	**65 308 350 €**	**71 272 971 €**	**71 128 382 €**

	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
Traitement /Exploitation	34 853 573 €	35 627 481 €	41 849 893 €	43 032 552 €	48 157 030 €	46 409 138 €
Infrastructures hors exploitation	16 479 286 €	16 520 908 €	15 505 583 €	16 003 375 €	17 152 047 €	18 425 372 €
Gestion Trivalis	3 722 683 €	4 087 146 €	4 046 271 €	4 259 860 €	5 733 251 €	5 720 063 €
Versements adhérents/Entente/DSP	1 058 330 €	1 536 094 €	1 942 785 €	1 997 258 €	210 643 €	553 809 €
Charges exceptionnelles	14 394 €	8 951 €	11 495 €	15 304 €	20 000 €	20 000 €

Les orientations budgétaires 2026 sont globalement stables par rapport au budget primitif 2025.On signalera néanmoins le glissement de certains crédits d'exploitation (exportation 2025) vers les amortissements et les charges financières (mise en œuvre de Vendée Tri 2).

Les charges et produits d'exploitation représentent la part centrale du budget de fonctionnement avec les ouvrages.

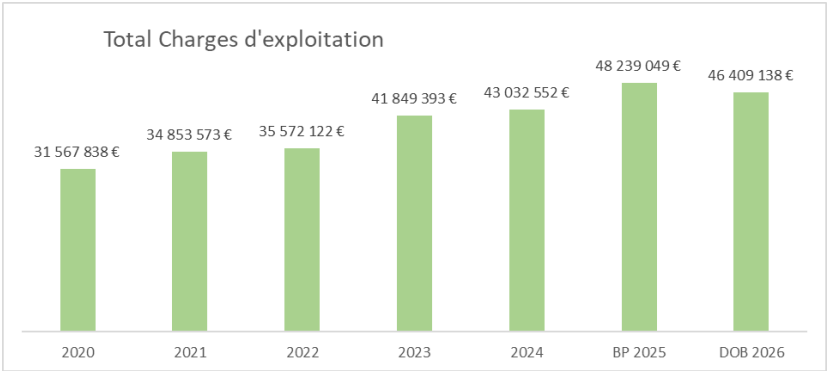

- Hausse de 3% **des coûts des OM** malgré une baisse attendue des tonnages à 97755 tonnes compte tenu notamment de l'importance des charges fixes sur les infrastructures

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D109_COS281025-DE

- Baisse des tonnages de **TV** attendue réduisant les charges variables de traitement (-580 000 €).

- **Hausse des charges de déchèteries** sous l'effet de la réintégration prévisionnelle du plâtre. Cette prévision (+ 762 024 €) s'appuie sur les incertitudes liées à l'évolution de la REP PMCB.

- **Réduction forte du coût d'exploitation des emballages** pour 2026 (-2 462 909 €). 2025 était une année spécifique pour Vendée Tri. En effet, le site est fermé pendant le second semestre dans le cadre des travaux d'amélioration et d'extension de capacité du site entrainant une exportation plus importante (15 000 T) d'emballages vers des sites privés. En 2026, la mise en œuvre progressive du centre d tri permet une réduction des charges d'exploitation malgré la hausse des refus.

Les OM, les emballages et le tout venant de déchèterie représentent 75.4 % des charges.
94.5 % des charges sont regroupées dans 8 gisements de déchets ménagers comme en 2025.

Les orientations 2026 proposent une relative stabilité des recettes issues des coopérations intercommunales.

Une stabilité des produits de reventes est également envisagée par rapport au budget 2025. La baisse des prix de reventes du verre est un point saillant des orientations 2026. En effet, les prix qui les années passées s'établissaient entre 20 et 25 € sont inférieurs à 10 € depuis 2 trimestres.

L'organisation des prestations de traitement des déchets ménagers par le syndicat conduit Trivalis a contractualiser sur des périodes dépassant une année.

Dans ce cadre es autorisations d'engagement ont été expérimentées en 2024.

Leur généralisation a été décidé à compter de 2025 pour les opérations d'exploitation des installations et de traitement des déchets ménagers.

N°AE	N°	Objet du programme	Montant AE	CP < 2025	CP 2025	CP 2026 et plus
001-CARTONS BOIS FERRAILLES ULTIMES	001	AE EXPERIMENTALE (CARTON BOIS FERAILLE ULTIME PAPIER VERRE)	5 654 041,67 €	5 654 041,67 €	AE soldées en 2025	
002-DECHETS VERTS ET SOUCHES	002	AE EXPERIMENTALE (DECHETS VERTS ET SOUCHES)	2 540 570,19 €	2 540 570,19 €		
003-DECHETERIE	003	MARCHES D'EXPLOITATION DE DECHETERIE	41 158 987,37 €		10 496 827,78 €	30 662 159,59 €
004-TRI	004	MARCHES DE VENDEE TRI, EXPORT, UNITRI ET REFUS	64 681 311,28 €		13 464 887,29 €	51 216 423,99 €
005-CTR-TRANSP	005	MARCHES DE TRANSFERT ET TRANSPORT (HORS ILE D'YEU)	27 026 159,27 €		4 303 011,17 €	22 723 148,10 €
006-YEU	006	MARCHES DE L'ILE D'YEU DONT TRANSPORT MARITIME	6 091 388,71 €		1 444 650,40 €	4 646 738,31 €
007-ULTIMES	007	MARCHES DES UVEOR, EXPORT OMR ET ISD	62 528 057,73 €		14 288 677,34 €	48 239 380,39 €
			209 680 516,22 €	**8 194 611,86 €**	**43 998 053,98 €**	**157 487 850,38 €**

Soutiens des Eco organismes

La principale source de soutien est issue du contrat conclu avec Citeo. Ce contrat porte sur les emballages, et le verre. Sous l'effet du déploiement de la REP PMCB sa part relative a diminué en 2024 et 2025. Néanmoins cet égo organisme de soutien aux emballages représente 79.3 % des soutiens totaux perçus par le syndicat.

Les soutiens 2026 sont attendus en stabilité. En effet compte tenu des incertitudes sur le devenir de la REP PMCB et de la qualité des flux sortants des centres de tri destinataires des exportations, les soutiens ont été abordés de façon prudentielle.

OUVRAGES

Les charges et produits liés aux ouvrages recouvrent les charges financières, les amortissements et les prestations diverses.

Les orientations 2026 sous l'effet de la dernière mise à niveau des provisions pour post exploitation et du début d'amortissement de Vendée tri 2 tablent sur une poursuite de la montée en charges de ce bloc.

Comme attendu, les charges financières sont en croissance du fait de la mise en amortissement des emprunts de Vendée Tri 2.

Gestion du siège

Les charges Trivalis devraient demeurer être en légère croissance en 2026 malgré la stabilité complète des dépenses. En effet, certaines aides de l'ADEME notamment arrive à terme fin 2025.

SOLDES DE GESTION

Après 2 exercices 2021 et 2022 exceptionnels, la situation s'est tendue en 2023. Cette situation était liée au soutien inflation apporté aux adhérents de 1,225 M€.
La situation s'est redressée en 2024
La stabilité est projetée pour 2026 au niveau de 2025 correspondant aux résultats 2020.

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D109_COS281025-DE

INVESTISSEMENT

La section d'investissement se compose de trois blocs :
- Charges et subventions d'équipement
- Remboursement en capital de la dette
- Opérations d'ordre (principalement les reprises de subventions)

S'agissant des dépenses d'équipement les orientations 2026 prévoient les crédits pour les opérations nouvelles et les crédits de paiement liés aux autorisations de programme.

		Montants DOB 2026
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	296 175 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	4 060 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 704 500 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	12 928 242 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 100 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	7 480 000 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 149 280 €
Total général		**29 718 197 €**

Les réalisations engagées sur 2025 apparaîtront dans les restes à réaliser au budget supplémentaire.

		1001 COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	1002 DSP PRAIRIE DE MAUVES	1003 ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	1005 TRI DES EMBALLAGES	1006 CENTRE DE TRANSFERT	1008 CSR	NON AFFECTE	TOTAL
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	300 000 €	3 610 000 €	- €	- €	150 000 €	- €	- €	**4 060 000 €**
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	101 175 €	- €	130 000 €	- €	- €	- €	65 000 €	**296 175 €**
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 440 000 €	- €	532 500 €	25 000 €	169 500 €	70 000 €	467 500 €	**2 704 500 €**
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- €	- €	3 303 669 €	9 624 573 €	- €	- €	- €	**12 928 242 €**
TOTAL		**1 841 175 €**	**3 610 000 €**	**3 966 169 €**	**9 649 573 €**	**319 500 €**	**70 000 €**	**532 500 €**	**19 988 917 €**

Trivalis remboursera en 2026 7.480 M€ de capital de la dette.
Par ailleurs, un montant de 1.100 M € est envisagé au titre des consignations pour l'ISDND des Pineaux en prévision de son passage en post-exploitation.
Les reprises de subvention complètent les charges d'investissement (1.149 M€)

Monsieur le Président expose également la situation de la dette prévisionnelle à la clôture 2025 et les perspectives 2026. Les deux exercices sont surtout marqués par le financement de Vendée Tri 2.

Monsieur le Président rappelle également la stratégie adoptée en matière de remboursements anticipés temporaires et de provisionnement pour risques qui devraient se poursuivre en 2026.

Pour conclure sur ce point, il est indiqué que les participations sont estimées à date à 33.164 M€ HT soit 40.0 €/habitant DGF.
Le besoin contributif 2024 au moment du budget primitif s'élevait à 33.356 M€ soit 40.2 €/habitant DGF.

2026-2029 : des zones d'incertitude

Evolution de la REP PMCB
Quelles conclusions à la suite du moratoire ? Evolution des soutiens ?
Devenir des filières multi-REP (bois, plastiques)

REP Emballages
Impact de la PPWR (règlement européen applicable aux pays membres en août 2026) dont fausse consigne pour recyclage (si objectif non atteint)

Avenir des UVEOR
Relance des marchés d'exploitation
Décret SOCLE (plan d'épandage ?)
Application de la loi AGEC : interdiction de la FFOM issue d'UVEOR au 01/01/2027 (plan d'épandage ?)
Quels travaux d'adaptation des UVEOR ?

Trajectoire de TGAP (nouvelle trajectoire, surtaxe…)

Incidences de la fin de la convention de délégation d'exploitation du site de la Gravaire – Ile d'Yeu

Suite des DAEU Enfouissement (obtention, date …)

Relance des marchés de rachat des emballages triés courant 2026

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D109_COS281025-DE

Monsieur le Président conclut en indiquant que le rapport d'orientations budgétaires complet sera annexé à la délibération prenant acte du débat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

Prend acte et entérine les orientations budgétaires 2026 telles que présentées par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 30/10/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).